

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 8 juillet 2025

07.2025-13	<u>CULTURE</u> <u>OBJET</u> : Contrats de cession de droits d'exploitation pour les spectacles accueillis dans le cadre de la saison culturelle 2025-2026 de Clisson Sèvre et Maine Agglo
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 20 mai 2025 approuvant les tarifs des spectacles de BRAVOH ! pour la saison 2025-2026,

VU la décision du Président n°06.2025-22 du 12 juin 2025 approuvant le contrat-type de cession de droits d'exploitation d'un spectacle, qui sera ensuite personnalisé avec les compagnies accueillies durant la saison culturelle BRAVOH ! 2025-2026,

Considérant que la saison culturelle 2025-2026 de Clisson Sèvre et Maine Agglo a été validée en Commission Tourisme-Culture du 12 février 2025,

Considérant que le Conseil communautaire a approuvé la programmation pour la saison culturelle 2025-2026 ainsi que les tarifs des spectacles retenus,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de personnaliser le contrat-type de cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec les compagnies suivantes accueillies durant la saison culturelle BRAVOH ! 2025-2026 :

Cie NGC25 pour le spectacle « Anatomy of freedom »

accueillie le mercredi 5 novembre 2025 à 20h au Quatrain (séance Tout Public).

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 5 500€ HT soit 5 802,50 TTC (TVA à 5,5%)
Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie.

Cie Tian Gombau pour le spectacle « Mes nouvelles chaussures »

accueillie le mercredi 12 novembre 2025 à 10h au Quatrain (séance scolaire), à 16h au Quatrain (séance Tout Public), le jeudi 13 novembre 2025 à 9h15, 10h30 et 14h45 au Quatrain (séances scolaires).

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 4 250€ net de TVA.

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie.

La Loquace Cie pour le spectacle « Viva ! »

accueillie le dimanche 16 novembre 2025 à 16h à la salle de Passerelle à La Planche (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 1 400€ net de TVA.

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie.

Cirque des Petites Natures pour le spectacle « Fuite pour flûtes »

accueilli le dimanche 30 novembre 2025 à 16h à la salle des Richardières à Aigrefeuille-sur-Maine (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 1 200€ HT soit 1 266€ TTC (TVA à 5,5%)

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie.

Cirque des Petites Natures pour le spectacle « Eclipse »

accueilli le mardi 2 décembre 2025 à 20h au Quatrain (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 1 500€ HT soit 1 582,50 TTC (TVA à 5,5%)

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie.

Cie l'Harmonie Communale pour le spectacle « Le procès de Jeanne Bloch »

accueillie le mardi 9 décembre 2025 à 20h au Quatrain (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 2 350€ HT soit 2 479,25 TTC (TVA à 5,5%).

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie.

Ballet Julien Lestel pour le spectacle « Carmen »

accueilli le mercredi 17 décembre 2025 à 20h au Quatrain (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 7 300€ net de TVA.

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie.

Cie AmieAmi pour le spectacle « On va s'aimer »

accueillie le vendredi 16 janvier 2026 à 21h au Quatrain (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 3 300€ net de TVA.

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie.

Cie Destins Croisés pour le spectacle « Le Sacre de Lila »

accueillie le vendredi 23 janvier 2026 à 21h au Quatrain (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 7 500€ net de TVA.

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie.

Cie à pour le spectacle « Un beau jour »

accueillie le mardi 27 janvier 2026 à 20h au Quatrain (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 2 800€ HT soit 2 954 TTC (TVA à 5,5%)

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie.

Cie La Mauvaise Graine à pour le spectacle « Petite Dolto »

accueillie le vendredi 30 janvier 2026 à 14h30 au Quatrain (séance scolaire) et le samedi 31 janvier 2026 à 16h au Quatrain (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 5 800€ net de TVA.

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie.

Cie Farfeloup pour le spectacle « Impulls »

Accueillie le mardi 3 février (séance scolaire) et le mercredi 4 février 2026 à 16h au Quatrain (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 5 500€ net de TVA.

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie

Studio 21 pour le spectacle « Parler Pointu »

accueilli le jeudi 12 février 2026 à 20h au Quatrain (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 3 750 € HT soit 3 956,25 TTC (TVA à 5,5%)

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie.

Cie Le Royal Velours pour le spectacle « L'abolition des privilèges »

accueillie le mercredi 4 mars 2026 à 20h au Quatrain (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 3 100 € HT soit 3 270,50 TTC (TVA à 5,5%)

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie

Cie S'poart pour le spectacle « Traces »

accueillie le samedi 7 mars 2026 à 20h30 au Quatrain (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 3 300€ HT soit 3 481,5 TTC (TVA à 5,5%)

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie

Cie yvann alexandre pour le spectacle « N.Eon »

accueillie le jeudi 12 mars 2026 à 20h au Quatrain (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 5 800€ net de TVA.

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie

Cie François Cervantes pour le spectacle « Le repas des gens »

accueillie le vendredi 27 mars 2026 à 20h30 au Quatrain (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 6 800€ HT soit 7 174 TTC (TVA à 5,5%)

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie

Cie Brutaflor pour le spectacle « Les Héroïdes »

accueillie le mercredi 1^{er} avril 2026 à 20h au Quatrain (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 5 500€ net de TVA.

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie

Cie Chiendent-Théâtre pour le spectacle « 3 petites fugues mathématiques »

accueillie le dimanche 5 avril 2026 à 16h à la salle de la Vergnaie à Saint Hilaire de Clisson (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 1 300€ net de TVA.

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie

Cie La Rousse pour le spectacle « Les filles ne sont pas des poupées de chiffon »

accueillie le mercredi 8 avril 2026 à 16h au Quatrain (séance tout public) et le jeudi 9 avril à 10h et 14h30 au Quatrain (séances scolaires)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 7 000€ HT soit 7 385 TTC (TVA à 5,5%)

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie

Collectif Label Brut pour le spectacle « Coffre »

accueilli le mardi 28 avril 2026 à 10h et 14h30 au Quatrain (séances scolaires) et le mercredi 29 avril 2026 à 10h (séance scolaire) et 16h (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 7 000€ HT soit 7 385 TTC (TVA à 5,5%)

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie

Cie du Terrain pour le spectacle « PSG 4 ever »

accueillie le mercredi 6 mai 2026 à 20h au City Stade à Monnières (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 1 200€ net de TVA.

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie

Cie La BaZooKa pour le spectacle « Attendez-moi »

accueillie le jeudi 21 mai 2026 à 20h au Quatrain (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 1 290€ HT soit 1 360,95€ TTC (TVA à 5,5%)

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie

Cie Bissextille pour le spectacle « Une virée en Corée »

accueillie le jeudi 21 mai 2026 à 20h au Quatrain (séance tout public)

→ Pour ce spectacle, le montant de la cession s'élèvera à 3 000€ net de TVA.

Clisson Sèvre et Maine Agglo prendra également en charge les frais de repas, hébergement et transports et les éventuels ateliers de médiation avec la compagnie

ARTICLE 2 : de signer les contrats de cession de droits d'exploitation du spectacle avec les compagnies suivant les modalités citées ci-dessus.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »